



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
Du Vendredi 13 mars 2026 – 18h30

Le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la mairie, sous la présidence d'Antoine Huynh, Maire.

Nombre de membres en exercice : 13

Présents : 12

Représentés : 00

Absents : 01

Présents : Antoine Huynh, Clarence Appell, Frédéric Thomas, Peggy Viola, Brigitte Simon, Cyril Durand, Patrick Bastien, Fabrice Mermin, Nathalie Jacquier, Carlos Coelho, Sandra Fiorèse, Benjamin Bou Aziz.

Représentés : Néant.

Absents Excusés : Jean-Christophe Eichenlaub.

Ordre du Jour :

- Approbation du compte financier unique 2025
- Affectation du résultat fonctionnement 2025
- Vote des taux de fiscalité directe locale pour 2026
- Approbation du budget primitif 2026
- Approbation de l'avenant n°2 : convention sur les dossiers de retraite CNRACL
- Approbation de l'avenant du bail du commerce l'Epicafé
- Questions et informations diverses

Aucune remarque concernant le dernier compte-rendu du conseil municipal du 02 février 2026 n'étant formulée, il est arrêté à l'unanimité.

Sandra Fiorèse est désignée secrétaire de séance.

- **Délibération n°1 : Approbation du compte financier unique 2025**

Le Maire s'étant retiré au moment du vote conformément à l'article L2121-14 du CGCT, Clarence Appell, 1ere adjointe au Maire, procède au vote du Compte administratif.

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES	I
PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE	B1

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	935 450,86	969 106,13	1 904 556,99
	Recettes réalisées (1)	B	203 510,87	995 956,59	1 199 467,46
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	847 602,91	1 331 195,18	2 178 798,09
	Dépenses réalisées (1)	E	83 457,33	901 386,90	984 844,23
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B – E	120 053,54	94 569,69	214 623,23
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	-87 847,95	362 089,05	274 241,10
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	32 205,59	456 658,74	488 864,33
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	32 205,59	456 658,74	488 864,33

Le conseil municipal, après le retrait de M. le Maire et après avoir délibéré, approuve à l'unanimité le compte financier unique (CFU) 2025 tel que présenté ci-dessus.

- **Délibération n°2 : Affectation du résultat de fonctionnement 2025**

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
Résultat de fonctionnement	
A Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	94 569.69 €
B Résultats antérieurs reportés ligne 002 du compte financier unique, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	362 089.05 €
C Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	456 658.74 €
D Solde d'exécution d'investissement	32 205.59 €
E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)	0.00 €
Besoin de financement F	=D+E 0.00 €
AFFECTATION = C	=G+H 456 658.74 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement G = au minimum, couverture du besoin de financement F	0.00 €
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)	456 658.74 €
DEFICIT REPORTE D 002 (5)	0.00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- D'approuver l'affectation du résultat de fonctionnement 2025 présenté dans le tableau ci-dessus.

- **Délibération n°3 : Vote des taux de fiscalité directe locale pour 2026**

Il est proposé de maintenir les taux comme en 2025, les ressources attendues si les taux sont maintenus étant les suivantes :

	Bases d'imposition prévisionnelles 2026	Taux voté en 2025	Produits attendus en 2026
Taxe foncière bâtie	1 376 000	29.83 %	410 461 €
Taxe foncière non bâtie	26 200	104.00 %	27 248 €
Taxe d'habitation (sur les résidences secondaires)	347 300	9.70 %	33 688 €
Majoration de taxe d'habitation	330 100	30 %	9 606 €
		Total	481 003 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le maintien des taux de fiscalité directe locale pour 2026.

Délibération n°4 : Approbation du budget primitif 2026

Clarence Appell, 1^{ère} adjointe en charge des finances, présente le budget prévu pour l'année 2026.

- **Fonctionnement**

Dépenses

charges à caractère général	542 420.00 €
charges de personnel	291 700.00 €
Autres charges de gestion courante (élus, contributions, subventions aux assoc, CCAS...)	107 500.00 €
charges financières	3 014.57 €
Atténuations de produits (FPIC, attribution de compensation)	71 165.00 €
Virement à la section d'investissement	478 093.01 €
Total	1 493 892.58 €

Recettes

Produits du service des domaines, ventes diverses	193 300.00 €
Impôts et taxes	575 700.00 €
Dotations subventions et participations	244 353.84 €
Autres produits de gestion courante	23 880.00 €
Résultat de fonctionnement reporté	456 658.74 €
Total	1 493 892.58 €

- **Investissement**

Dépenses

Emprunts	44 312.89 €
Dépenses d'équipement	816 569.62 €
Total	860 882.51 €

Recettes

Subventions d'investissement	104 323.00 €
Emprunts	200 000.00 €
Dotations, fonds divers et réserves	78 466.50 €
Virement de la section de fonctionnement	478 093.01 €
Total	860 882.51 €

Monsieur le Maire soumet au vote le budget primitif 2026 du budget général de la commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le budget primitif 2026, tel que présenté ci-dessus.

- **Délibération n°5 : Approbation de l'Avenant n°2 : convention sur les dossiers de retraite CNRACL**

Le présent avenant n°2 a pour objet d'acter les nouvelles conditions tarifaires et l'intégration de trois nouveaux process, à compter du 1^{er} janvier 2026 et jusqu'à la fin du trimestre civil suivant la signature de la nouvelle convention. Voir convention en annexe.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- D'approuver l'avenant n°2 de la convention sur les dossiers de retraite CNRACL.
- Autorise le Maire à signer l'avenant.

- **Délibération n°6 : Approbation de l'Avenant du bail du commerce l'Epicafé**

Avenant au bail de l'Epicafé précisant la mise à disposition du terrain situé derrière le commerce l'Epicafé. Les autres conditions précisées dans le bail initial restent inchangées.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- D'approuver l'avenant du bail du commerce l'Epicafé
- Autorise Cyril Durand avocat à modifier l'avenant.

Questions et informations diverses :

- Néant

Fin de séance : 19h40

Le secrétaire de séance,
Sandra Fiorèse



Le Maire,
Antoine HUYNH

